

Séance du 03 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le trois avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
12	10	12
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 1

Etaient présents :

Mme BOEUF Séverine, Mme CHAUDAT Stéphanie, M. DESQUIREZ Eric, M. GARNERET Alexandre, M. GOUSSOT Bernard, M. LAUTERBORN Frédéric, M. LEPREUX Lionel, Mme RÉMONDINI Pascale, M. RUPIN Philippe, M. SENET Eric

Procuration(s) :

M. DENISOT Alexandre donne pouvoir à Mme BOEUF Séverine, Mme DE COCK Claire donne pouvoir à Mme CHAUDAT Stéphanie

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
29 mars 2023

Etai(en)t excusé(s) :

Mme DE COCK Claire, M. DENISOT Alexandre

Date d'affichage
29 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/__

et publication du

__/__/__

A été nommé(e) **secrétaire de séance** :

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un excédent de fonctionnement de :	109 769,22
	- un excédent reporté de :	225 477,46
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	335 246,68
	- un déficit d'investissement de :	61 656,45
	- un excédent des restes à réaliser de :	26 162,00
	Soit un besoin de financement de :	35 494,45

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	335 246,68
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	35 494,45
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	299 752,23
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	61 656,45

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.



Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saulon-la-Rue

le Maire Alexandre GARNERET

